

## PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE SANITAIRE ET SOCIAL, ACCOMPAGNEMENT DE LA MOBILITE DE LA PERSONNE AIDEE ; (PRAP 2S – ALM)

Programme de formation conforme à l'INRS

### Objectifs :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise, son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque et à la prévention de son entreprise ou de son établissement.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

### Contenu :

#### La démarche PRAP, de quoi parle-t-on ?

- Les enjeux de la prévention.
- L'organisation de la prévention.
- Les principes généraux de la prévention.
- Définition d'AT, MP et statistique en France.
- Les responsabilités en cas d'accident.

#### Initiation à l'évaluation des risques

- Identifier les risques, les dangers...
- Introduction aux TMS.

- Cas pratiques des situations de travail.
- L'activité de l'homme au travail.
- Introduction à l'analyse de l'activité.

#### Fonctionnement de la mécanique du corps humain.

- Lombalgie et technique d'économie d'effort.
- Les TMS et l'identification des risques liés à l'activité physique.

### Un engagement dans une véritable démarche de prévention :

Permettre à l'entreprise, à travers ce temps de « formation-action » de dégager des pistes d'amélioration dans les domaines organisationnel, technique et humain aux situations de travail en vue de réduire les risques de TMS et ceux liés aux manutentions manuelles. Participe à l'amélioration du document unique.

### Profil :

Cette formation s'adresse aux personnes travaillant dans des établissements spécialisés (hôpitaux, cliniques, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), hébergement pour personnes handicapées, aide à la personne : personne à mobilité réduite, à situation de handicap, personnes âgées demeurant dans un milieu de vie habituel en leur apportant une aide à domicile pour l'accomplissement des tâches ménagères ou de la vie quotidienne.

### Durée :

4 jours, 28 heures face à face pédagogique. Groupe de 10 stagiaires maximum. Tenant compte de l'ALM et des contraintes de l'entreprise, les séances de formation peuvent être réparties sur 3 semaines.

### Pré-requis : aucun



### Contenu suite :

#### Analyse de l'activité.

- Préparation, observation de l'analyse d'une situation de travail.
- Analyse de la situation de travail, recherche des déterminants et des pistes d'amélioration (évaluation certificative).

#### Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (AML)

- L'argumentaire en faveur de l'accompagnement de la mobilité.
- Les déplacements naturels en mouvements élémentaires en expliquant l'intérêt dans l'accompagnement.
- L'analyse d'une situation d'accompagnement.
- Le choix des aides techniques en fonction de leurs caractéristiques dans des situations d'accompagnement.
- L'évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée afin de la faire participer au maximum de ses possibilités.
- Techniques gestuelles adaptées au secteur IBC 2 S (épreuve certificative).

### Méthodes pédagogiques et outils :

- Le stage alterne exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession, jeux de rôles et s'appuie sur un plan d'action personnalisé.

### Matériels pédagogiques et outils :

PC informatique ou tablette, vidéoprojecteur, paperboard,

Matériels de base : Fauteuils roulant à accoudoirs escamotables, lits médicalisés...

Matériels complémentaires : Disque de pivotement, planche de transfert, draps de glisse, lève et soulève personne, Draps de glisse, Rollbord, Déambulateur, Cannes, Coussin unidirectionnel...

### Evaluation :

- CERTIFICAT Acteur PRAP 2S option ALM, sous réserve de la validation des compétences lors des épreuves certificatives d'évaluation.
- Le certificat d'Acteur PRAP 2S délivré au stagiaire, est valable 24 mois. Cette formation fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences obligatoires MAC Acteur PRAP 2S option ALM.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur, ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur certifié référencé par FORCOPREV, organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.

Pour tout renseignement  
contactez-nous :

**ForCoPrev**  
Formation Conseil Prévention  
Tel : 06 29 53 00 50  
[forcoprev@gmail.com](mailto:forcoprev@gmail.com)

